



ÉNERGIES & COLLECTIVITÉS

Agissons ensemble pour un avenir énergétique durable

ÉDITO...

La contrainte climatique : une opportunité pour le développement des territoires

Il ne suffit pas d'être informé et convaincu de la nécessité de changer de comportement pour limiter la production de gaz à effet de serre, économiser les ressources naturelles et privilégier les énergies et produits renouvelables. Il faut aussi croire que l'on peut changer le cours des choses, et ne pas vivre cet énorme défi comme une contrainte mais plutôt comme une formidable opportunité.

Cette contrainte nous pousse à trouver des solutions plus créatrices d'activités locales, limitant notre dépendance de contingences économiques mondiales, et favorisant une meilleure qualité de vie.

Les collectivités territoriales ont évidemment un rôle majeur à jouer pour organiser la réflexion sur leur développement et pour impulser une dynamique positive. C'est ainsi que les PCET (Plans Climat Energie Territoriaux), l'approche climat dans l'élaboration des CDDRA* ou encore différentes autres démarches à l'échelle des communes ou intercommunalités, constituent autant de solutions pour que les citoyens, les acteurs économiques et associatifs locaux et les collectivités s'approprient la question du développement durable.

Il faut évidemment adapter les démarches aux spécificités des territoires et l'AGEDEN est à la disposition des collectivités iséroises pour mutualiser les connaissances et expériences dans ce domaine. Souhaitons que ce numéro d'Energie et collectivités y contribue. Bonne lecture !

Etienne MASSON
Directeur de l'AGEDEN

DOSSIER

Réduire les émissions de GES dans sa collectivité : les démarches et solutions à mettre en oeuvre.

ÉTAT DE L'ART

Pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, il est impératif de mobiliser l'ensemble des acteurs sur des actions globales de maîtrise de l'énergie. Cette approche globale vise à placer l'environnement et le développement durable au cœur des projets de territoire, d'aménagement et d'urbanisme.

Un des grands enjeux de ces démarches territoriales est également l'adaptation à l'évolution du climat. Même dans l'hypothèse d'une réduction importante des émissions de GES, le changement climatique aujourd'hui engagé va se poursuivre. Il importe donc dès maintenant d'adapter les territoires aux changements qui surviendront. S'adapter c'est se préparer à vivre avec le changement climatique en mettant en place des actions afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en retirer, si possible, certains avantages.

LES OUTILS POUR AGIR

L'Agenda 21 local est une démarche transversale qui fait converger les politiques de développement économique, de cohésion sociale, de lutte contre les inégalités, de protection et de valorisation de l'environnement, de gestion économe des ressources naturelles et d'aménagement. Il a pour objectif de fournir un document opérationnel et stratégique qui se décline en programme d'actions et définit ainsi les grandes orientations qui inspireront les politiques locales à moyen et long terme. Cet outil est particulièrement adapté à l'échelle des structures intercommunales. Il permet de mettre en cohérence les différentes actions menées par un territoire en faveur du développement durable, tout en facilitant la concertation et la participation des acteurs locaux.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) permet aux collectivités d'identifier les principales activités

responsables d'émission de GES de façon à déployer des plans d'action et à mettre en cohérence une politique climatique sur l'ensemble de leur territoire.

Les objectifs d'un Plan Climat sont donc de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- réduire la vulnérabilité et adapter le territoire à l'évolution du climat.

La bonne échelle pour l'élaboration d'un PCET est celle des structures intercommunales, même s'il doit se décliner au niveau de chaque commune.

La loi Grenelle II, promulguée le 12 juillet 2010, prévoit plusieurs obligations en matière de développement durable et notamment pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants celle d'adopter un PCET pour le 31 décembre 2012.

L'approche Climat-Energie des CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) a pour objectif la prise en compte des critères climatiques dans les futures actions du contrat. Cet outil permet d'animer une démarche pour faire émerger et prioriser les actions contribuant à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ces modifications déjà en cours, sans oublier d'intégrer le développement économique local. Il permet donc concrètement de financer des actions qui vont dans le sens des objectifs de réduction des émissions de GES fixés par la France.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) permet aux collectivités locales d'intégrer la dimension environnementale et énergétique dans leurs opérations d'aménagement et leurs projets d'urbanisme et de faire des choix en conséquence.

L'AEU est un outil d'aide à la décision qui se compose :

- d'un diagnostic pluridisciplinaire : impacts liés au projet, évaluation des besoins à venir, identification des enjeux environnementaux locaux...

Du 1^{er} au 8 avril

CHARANTONNAY

Exposition «Économiser l'eau et l'énergie au quotidien»

1^{er} avril

BILIEU

Conférence «Rénovation de l'habitat : économie et écologie»

2 avril

ISLE D'ABEAU

Salle de l'Isle - 14h00

Journée consommation responsable

7 avril

GRENOBLE - MNEI

20h30 - Conférence «Ouverture du marché de l'électricité : ce qu'il faut savoir...»

14 avril

GRENOBLE ALPEXPO

5^{èmes} Assises nationales de la construction performante

Du 14 au 17 avril

GRENOBLE ALPEXPO

Salon Européen du Bois
Stand Info-énergie

15 avril

GRENOBLE ALPEXPO

1^{ères} Assises nationales de l'énergie grise

17 avril

GRENOBLE ALPEXPO

13h30 - Conférence «La filière bois-énergie en Isère»

17 avril

COUBLEVIE

Journée de l'environnement
Stand Info-énergie

CONTACT

AGEDEN
Maîtrise de l'énergie
et énergies renouvelables
en Isère

• Grenoble

Le Trident - Bât. A
34, avenue de l'Europe
tél. 04 76 23 53 50

• Bourgoin Jallieu

Centre commercial - Champfleuri
tél. 04 74 93 56 73

infoenergie@ageden.org
ou www.ageden.org

Pour toutes ses actions,
l'AGEDEN est soutenue par

Rhône-Alpes

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

• de préconisations permettant de répondre aux objectifs du projet tout en tenant compte des enjeux environnementaux et énergétiques.

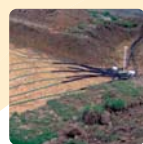
L'échelle de la commune, voire du quartier, est la plus adaptée à ce type d'étude.

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un service concernant la gestion de l'énergie dans les communes. Il a pour objectif grâce au suivi des factures, de réduire la consommation d'énergie à confort identique, d'accompagner la commune dans ses projets de bâtiments et d'animer des actions de sensibilisation.

Ce service s'adresse principalement aux communes de moins de 10 000 habitants. Il peut être mutualisé entre plusieurs communes sur un même territoire.

Des programmes d'actions énergie locaux

Sans passer nécessairement par ces outils formalisés, de nombreuses communes et intercommunalités du département ont engagé des démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la réduction des émissions de GES. Cette politique énergétique peut passer par l'amélioration de la gestion de son propre patrimoine, par la sensibilisation de la population, par des aides incitatives à la rénovation énergétique performante ou aux énergies renouvelables, par un accompagnement personnalisé des porteurs de projets...



ALLEVARD – Ville durable

Cela fait quelques années déjà que la ville d'Allevard s'intéresse au développement durable de son territoire, ce qui s'est notamment traduit par la création d'une «Commission Environnement» ouverte à la population. Ce groupe de travail mixte, constitué d'élus et d'Allevarains, est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. C'est lui qui travaille à la mise en place de l'Agenda 21 communal qui fixe objectifs et moyens pour faire vivre le développement durable au niveau de la commune.



Pour poursuivre dans cette voie, la ville d'Allevard a engagé en 2009 un «programme d'actions énergie» visant à réduire les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire. Prévu pour une durée de trois ans, ce dispositif

s'appuie sur un partenariat avec la Régie d'Énergie d'Allevard et l'AGEDEN et s'articule selon trois axes principaux :

- **Agir** sur son propre patrimoine : la commune a sollicité l'AGEDEN pour un accompagnement sur les diagnostics de bâtiments et sur le suivi énergétique des consommations.
- **Sensibiliser et informer** le grand public : une opération de thermographie aérienne a été effectuée et les clichés des habitations individuelles sont consultables à la mairie. Afin d'informer les propriétaires et les locataires sur les différentes actions possibles pour réduire ses factures, l'AGEDEN assure également des réunions «Information énergie» et organise avec la commune des opérations de démonstration de type «portes ouvertes» sur des installations remarquables
- **Aider** à mettre en œuvre des travaux de réhabilitation énergétique des logements des particuliers, grâce à des rendez-vous personnalisés, et selon le type de travaux envisagés une visite-diagnostic sur place comprenant une analyse énergétique avec des préconisations détaillées. A noter également que sous certaines conditions des aides incitatives à l'isolation sont accordées par la commune.

Exemples de territoires et de communes engagés dans des démarches Énergie-Climat*

INTERCOMMUNALITÉS :

- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté d'agglomération du Pays Viennois
- Communauté d'agglomération Grenoble - Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté de communes du Sud Grenoble
- Communauté de communes de l'Oisans
- Parc Naturel Régional du Vercors
- Parc Naturel régional de Chartreuse
- Syndicat d'aménagement du Trièves
- Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire
- Syndicat Mixte du Pays sud Grésivaudan

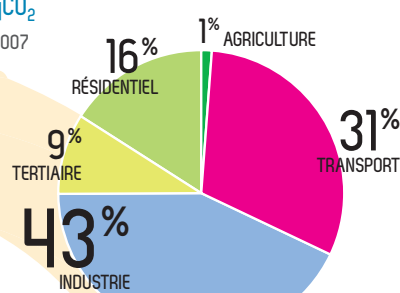
COMMUNES :

- Allevard
- Bourgoin Jallieu
- Coublevie
- Grenoble
- Isle d'Abeau
- St Pierre d'Allevard
- St Martin d'Uriage
- Voiron

* liste non exhaustive et limitée à des collectivités qui se sont engagées sur des programmes globaux en partenariat avec l'AGEDEN au delà de la gestion de leur propre patrimoine

Emissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique en isère en TeqCO₂

Source OREGES - 2007



Enfin cerise sur le gâteau, la ville a dernièrement inauguré un réseau de chaleur de 4 kilomètres alimentant 20 bâtiments collectifs, alimenté principalement par une énergie renouvelable locale : le bois. Toutes ces actions témoignent de la volonté de la ville d'Allevard à s'engager dans la voie du développement durable afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et préserver le cadre et la qualité de vie des générations futures.



FICHE TECHNIQUE

Inauguration de la chaufferie au bois

ALLEVARD > 500 m D'ALTITUDE • 3 734 HABITANTS

2001 : Création de la commission environnement «mixte» composée d'élus et de citoyens.

MARS 2009 : Mise en place du «dispositif énergie» avec campagne de sensibilisation grand public aux dépenses énergétiques liées à l'habitat par l'opération de thermographie aérienne.

NOVEMBRE 2010 : Inauguration de la chaufferie bois de 4MW qui alimente le réseau de chaleur (4km) voué à desservir 20 bâtiments collectifs dont 130 logements. Le combustible provient essentiellement de plaquettes forestières (à 70% soit 3600 tonnes/an) le reste étant constitué de déchets de scierie. Cette chaufferie permettra d'économiser entre 900 et 1000 tonnes de fioul domestique/an et d'éviter le rejet d'environ 3000 tonnes de CO₂.